

PROJET EDUCATIF DU POUVOIR ORGANISATEUR

Approuvé par le Conseil communal d'Esneux le 4 mai 1998

CITOYENNETE RESPONSABLE

L'école communale, **proche du citoyen**, est **démocratique**.

Gérée par des responsables élus, elle s'efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d'éducation.

Elle encourage le jeune à participer à la construction d'une **société démocratique** et l'amène à s'exercer à la citoyenneté responsable en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

Elle est par excellence le **point de rencontre**, le milieu social, le lieu où l'on étudie, où l'on joue ensemble, où l'on partage la vie de tous les autres enfants.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est une école de la tolérance, refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non-engagement et de passivité ; elle s'enrichit de l'échange et de la confrontation d'idées et de convictions différentes.

RESPECT DES DROITS DE L'ENFANT

L'école communale, **respectueuse des droits de l'enfant**, prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle **visé à son mieux-être affectif, physique et intellectuel**.

La gestion dynamique de l'école génère une qualité de vie qui privilégie l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l'autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l'efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d'esprit, l'esprit critique.

Le dialogue, le débat d'idée, la collégialité suscitent la motivation nécessaire pour atteindre ces objectifs.

L'erreur ne sera plus sanction mais au contraire, source de défis, d'ajustements et de dépassement de soi.

MAITRISE DES COMPETENCES DE BASE

L'école communale s'engage à mettre tout en œuvre pour amener les enfants qui lui sont confiés à la **maîtrise des compétences de base, en ayant pour chacun d'eux la meilleure ambition**, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

EGALITE DES CHANCES

L'école communale, ouverte à tous, **refuse toute sélection** sociale ou économique : elle **réserve une sollicitude équitable envers tous les enfants qui lui sont confiés**.

Les projets pédagogiques s'inscriront dans la politique de l'éducation du réseau qui constitue un cadre de référence et de réflexion. Ils seront élaborés en tenant compte des aspirations et des besoins spécifiques des communautés éducatives locales.